



inFOs

juin
2016

*Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Ministère du Logement, et de l'Habitat Durable*

Compte-rendu de la CAP des 8 et 9 juin 2016

S.A.C.D.D

Table des matières

Déclaration à la CAP des 8 et 9 juin 2016.....	2
Résultats des mobilités CN et CS.....	6
Résultats des mobilités CE.....	10
Titularisations dans le corps des SACDD.....	12
Intégrations.....	12
Les prochaines CAP	13
Les Coordonnées de vos élus.....	13

MEEM - MLHD / Permanence SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I - 30, passage de l'arche - 92055 La Défense Cedex 04

Téléphone : 01.40.81.24.20 - Télécopie : 01.40.81.24.13 - mel : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net

DÉCLARATION À LA CAP DES 8 ET 9 JUIN 2016

Madame la présidente,

Grilles indiciaires :

Les nouvelles grilles issues du PPCR que Force Ouvrière n'a pas signé, ne correspondent pas à l'attente légitime des SACDD. C'est même le contraire !

La mise en œuvre du PPCR avec la faible augmentation indiciaire concentrée sur les pieds de corps, vides d'agents, se traduit notamment par une perte de gain indiciaire avec le passage de la catégorie C à la catégorie B.

Le PPCR est l'organisation institutionnalisée de la baisse du traitement des fonctionnaires et en particulier des SACDD.

Leur grille indiciaire doit être réévaluée à la hauteur de leur qualification ou de leur fonction. Force Ouvrière demande une nouvelle fois que la DRH porte ce dossier auprès du ministère de la Fonction publique afin d'ouvrir sans délai une véritable négociation pour l'augmentation des grilles des catégories B.

Force Ouvrière n'a cessé de vous le demander depuis le mois de mars 2016, la CAP spécifique du plan de requalification approche. Quelles sont les réponses de la DRH sur le sujet ?

PPCR :

Ce protocole qui s'applique au 1er janvier 2016 aux SACDD n'est toujours pas mis en application dans les services. .

Les textes concernant la transformation de l'équivalent prime de 5 points d'indice dans le traitement indiciaire sont parus. Or, les agents voire les services sont dans l'ignorance la plus complète quant à la mise en œuvre.

Pourquoi la DRH ne donne pas d'instructions?

Qu'en est-il pour les agents qui vont partir à la retraite ?

Force Ouvrière vous demande d'informer clairement les agents concernés qui risquent également d'être surpris par la suppression de leur mois de bonification.

La DRH doit améliorer sa communication tant envers les services qu'envers les agents !

Par ailleurs, le PPCR implique également à compter du 1er janvier 2017 le reclassement à l'échelon inférieur.

Ce déclassement va entraîner pour certains SACDD une entrave dans leur capacité de promotion. Par exemple pour les promotions au choix, selon la circulaire promotion les critères statutaires impliquent notamment que les SACDD de classe normale ou de classe supérieure doivent avoir atteint au moins le 7e échelon au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les promotions interviennent

Ainsi, les SACDD au 7ème échelon en 2016 et ceux qui devaient y accéder en 2017 ne seront pas dans les listes des agents promouvables. Il en est de même pour les concours professionnels à l'intérieur du corps des SACDD.

Cela augmentera également pour les SACDD la durée d'attente pour espérer obtenir une promotion !

Force Ouvrière vous demande donc la modification de la condition d'échelon pour le passage au grade supérieur par tableau d'avancement ou concours professionnel.

Mobilité :

Concernant les cycles de mobilité, notre Fédération, nos syndicats respectifs, toute l'organisation syndicale Force ouvrière s'élève contre la suppression d'une CAP de mobilités. Le passage de trois à deux cycles de mobilités est inacceptable et engendrera des conséquences néfastes sur la vie des agents et des services.

Conséquences sur la vacance des postes par exemple qui sera prolongée mais aussi sur la construction des parcours professionnels (parcours tant appréciés par l'administration pour proposer un agent à la promotion!).

Les situations individuelles délicates, parfois graves, devront quant à elles attendre. Force ouvrière n'accepte pas cette modification de règle. Surtout aujourd'hui, dans un contexte de restructuration profonde des services, de réforme territoriale et de diminution d'effectif. La suppression d'un cycle de mobilité est une ineptie.

La proposition de la DRH visant à induire une « souplesse » « au fil de l'eau » pour certaines mobilités hors CAP, est inacceptable. Cela entraînerait des inégalités de traitement, des conditions de gestion opaques parfois des abus. Force Ouvrière vous rappelle, madame la présidente, que seule la CAP est légitime pour émettre un avis et garante de l'égalité entre les agents.

Plan de requalification :

Depuis des mois les services, les organisations syndicales ainsi que la DRH travaillent avec persévérance sur un plan de requalification de B en A et de C en B. Ce plan, quand même porteur d'espoir pour nombre d'agents, n'est toujours pas signé !

S'agissant plus particulièrement du passage au grade d'Attaché d'administration, Force Ouvrière ne se satisfait pas des 200 postes annoncés étalés sur 2 ans. Et, plus inquiétant, le piège du CIGEM se referme sur les SACDD. En effet, l'administration va être dans l'obligation de faire appel à un unique dispositif : le concours interne ouvert également aux fonctionnaires de catégorie B et C des autres ministères et des autres fonctions publiques! La solution proposée par la DRH pour que les postes soient réellement attribués à des SACDD pour le concours interne est de mettre en avant les politiques publiques portées par nos ministères.

Pour Force Ouvrière, chaque agent doit avoir les mêmes chances de réussir ce concours quel que soit son service d'origine. Or, axer les sujets du concours interne sur des problématiques spécifiques liées aux missions de nos ministères risque d'écartier nombre de SACDD occupant des missions transversales comme la RH, ou les marchés publics...

S'agissant des formations pour la préparation à ce concours interne. Où en est-on madame la présidente ?

RIFSEEP :

Les élus Force ouvrière vous rappellent leur opposition à ce nouveau dispositif indemnitaire qui sous le prétexte de simplification et d'uniformisation entre les ministères, accroît les inégalités et injustices qu'il prétend résoudre pour les SACDD.

Les organisations syndicales ont été destinataires du projet de circulaire de gestion du RIFSEEP. Une nouvelle fois les SACDD sont sacrifiés ! La PFR possédait de nombreux défauts, mais elle avait au moins le mérite de respecter les niveaux de grade ce qui n'est plus le cas avec ce régime indemnitaire. Force Ouvrière participera aux réunions sur le RIFSEEP pour défendre les intérêts des SACDD et combattre la baisse financière qu'introduit volontairement votre projet de circulaire de gestion.

S'agissant des promus 2016, Force Ouvrière demande que le régime indemnitaire le plus favorable soit la référence. D'ailleurs qu'en est-il de leur nominations ?

Travailleurs Handicapés :

Force Ouvrière tient également à évoquer l'intégration des travailleurs handicapés au sein de nos ministères.

En effet, les réformes successives, les réorganisations, les baisses d'effectifs, la déshumanisation du management contribuent à créer un climat anxiogène pour les agents. Les agents les plus fragiles en sont les premières victimes et parmi les plus fragiles il y a les travailleurs handicapés.

Nous avons été alertés par plusieurs agents reconnus travailleur handicapé dont une SACDD en DDTM 06 qui connaît de grandes difficultés liées directement à son handicap au sein de son unité.

Cet agent, incompris, moqué, et parfois malmené par sa hiérarchie est en détresse psychologique. Rien ne lui est toléré, ni pardonné.

Nous avons été profondément outrés des propos retranscrits par sa hiérarchie dans des messages lapidaires dénués du minimum de politesse destinés à cet agent. La DRH se doit d'intervenir immédiatement pour faire cesser cette situation qui s'apparente à de la discrimination.

Pour Force Ouvrière, il existe encore trop de situations similaires !

Le rapport de nos ministères « éléments de connaissance relatifs à la population des travailleurs handicapés ... » d'avril 2015 est éclairant sur la situation de certains agents reconnus travailleur handicapé. Il indique qu'une grande majorité de travailleurs handicapés semble satisfaits de leur environnement professionnel, et conditions de travail, mais qu'une proportion non négligeable de ces personnels s'intègre difficilement. Cette difficulté qui peut parfois s'apparenter à un mal-être semble liée à une incompréhension de l'entourage professionnel.

Le rapport révèle par exemple que :

- Moins du 1/5e des structures mène des actions régulières pour sensibiliser les agents sur le thème du handicap
- Pour les personnes en situation de handicaps non visibles, il semble que le contexte professionnel soit plus difficile que pour leurs collègues aux handicaps visibles
- Des instances de direction, une hiérarchie et des collègues sont parfois mis en cause pour au mieux leur indifférence, au pire leur mépris et manque d'humanité.

Maladresse de comportement ? Trop de pression pour gérer au-delà des activités quotidiennes ? Manque de sensibilisation au handicap ? Refus d'agents «imposés» ? Sans doute un peu toutes ces raisons mais certaines personnes handicapées le vivent très mal.

Force ouvrière vous demande sans plus attendre une continuité dans l'action de recrutement de ces travailleurs.

Leur employabilité doit être le second volet. Cela passera obligatoirement par la formation de l'encadrement intermédiaire ou de proximité.

Pour Force Ouvrière, aujourd'hui il est indispensable de préparer les équipes au risque de multiplier les situations énoncées ci-dessus.

Égalité professionnelle H/F :

Madame la présidente, en matière de condition de travail et de reconnaissance, au moment même où notre Ministère finalise sa charte « égalité hommes femmes », les élus Force Ouvrière veulent souligner une fois encore une réalité inacceptable. Le corps des SACDD, structuré à 70 % d'agents féminin subit une véritable discrimination que ce soit en matière de promotions, de régime indemnitaire ou de possibilité d'affectation.

Vous devez mettre fin à cette inégalité de traitement. Vous ne pouvez continuer à la nier. Nous voulons qu'à la lueur du travail sur l'égalité entrepris vous passiez à la résolution de ce cas pratique.

Réforme territoriale :

Le premier tour de pré-positionnement dans les nouvelles régions a eu lieu. Il a confirmé principalement au regard de l'organigramme détaillé validé par les préfets de régions, les postes supprimés ou transférés. Le deuxième tour étant enclenché, voir terminé pour certaines DREAL, Force Ouvrière constate une nouvelle fois la faible utilisation des plans de succession pour ces agents en recherche d'une identité administrative. Encore mieux, les agents sur des postes inchangés refusent leur poste actuel afin de repartir sur d'autres missions. Dans tout les cas, le principal axe de réflexion des services reste sur l'objectif initial, réduire au maximum les bénéficiaires de la PARRE (géographique/fonctionnelle) et proposer un poste sans pouvoir en assurer la pérennité sur le site géographique actuel. Les services répondent aux agents ne pas savoir comment faire pour cette attribution.

Force Ouvrière réitère sa demande d'instructions précises sur l'application de la PARRE. La foire aux questions/réponses ne suffit pas...

Enfin, nous ne pouvons terminer notre déclaration sans évoquer la loi EL KOHMRI :

Force Ouvrière souhaite aujourd'hui, devant vous réaffirmer son opposition au projet de « loi Travail ». Il est et sera destructeur des droits sociaux collectifs et conduira à augmenter les inégalités ainsi que la précarité.

Ce projet de loi est directement issu des injonctions de la Commission Européenne et de l'OCDE de s'attaquer aux prétendues « rigidités du marché du travail », notamment au CDI. La flexibilité du salarié reste toujours d'actualité.

Force Ouvrière fustige la fin de l'ordre public social avec la remise en cause de la hiérarchie des normes et du principe de faveur souhaitée par le patronat : qu'il y ait autant de "codes du travail" que d'entreprises. Ce renvoi de pans entiers du Code du travail et de la négociation collective vers l'entreprise conduirait à une remise en cause des droits, garanties des salariés et du principe d'égalité. Force Ouvrière dénonce cette logique engagée parallèlement contre le Statut général des fonctionnaires au travers de la déconcentration et de l'interministérialisation de la gestion des agents de l'Etat.

Force Ouvrière s'oppose à la personnalisation et à l'individualisation au détriment des droits collectifs mise en œuvre à travers le Compte Personnel d'Activité (CPA) qui s'appliquera aussi bien au privé qu'au public. Ce transfert du collectif vers la personne sera réducteur de droits.

Force Ouvrière rappelle que la logique référendaire au sein de l'entreprise inscrite dans le projet de loi sera au détriment des salariés du fait de l'inégalité entre employeurs et employés. Par ce lien de subordination au patron, y compris dans une économie numérique, il y aura toujours inégalité entre les parties, aussi, la seule protection des salariés reste et restera dans les droits collectifs.

Force Ouvrière appelle ses syndicats et l'ensemble des agents de nos ministères à tout mettre en œuvre pour réussir la grève du 14 juin 2016 en particulier au travers de la manifestation nationale organisée lors de cette journée et ainsi, faire aboutir leurs revendications notamment le retrait du projet de loi travail.

Les élus à la CAP

RÉSULTATS DES MOBILITÉS CN ET CS

N ° de poste	Candidat	Service Origine	Service d'accueil	Observation
184702	BALAI COURT Sandrine	DDT 05	DDT 05/DDT 05 DIR	
184705	DAGUEBERT Louise	Premier Ministre	DDT 05/DDT 05 SAS	
185540	CHARRIER Christine	DRIEE	DDTM 06/DDTM 06 SLC	
185606	VILA Cécile	DDTM 11	DDTM 11/DDTM 11 SHBD	
186527	BRAGHIERI Aude	DDT 04	DDTM 13/DDTM 13 SU	
186571	KINDOU Katia	CGDD	DDTM 13/DDCS 13	
185722	PACAUD Dominique	DEAL MAYOTTE	DREAL PACA/DREAL 13 PSI	01/06/2016
185104	VASTEL Christelle	DDTM 13	DREAL PACA/DREAL 13 SEL	
185140	CASTEL Mathieu	DREAL PACA	DIRM MARSEILLE/SPB OUEST MED	
187346	CHARTON Francine	CEREMA SIEGE	CMVRH CVRH AIX/CVRH AIX FIL	
187131	GAUCHE Sandrine	DDT 18	DDT 18/DDT 18 SG	
187211	ALEMANY François	DDT 87	DDT 19/DDT 19 SEPER	01/12/2016
188313	PONS Valérie	VNF DTSO	DDTM 2A/DDTM 2A SUPH	Sous réserve de la vacance
184787	GOGÉON Bruno Bernard	DREAL CORSE	DIRM MARSEILLE/CROSS MED AJACCIO	
186133	GUELAUD Valérie	DREAL BOURGOGNE	DDT 21/DDT 21 SG	
185976	GALLAND Corinne	DREAL BOURGOGNE	DDT 21/DDT 21 SPAE	
185777	MAGNAUX David	DREAL BOURGOGNE	DREAL BOURGOGNE/DREAL 21 SG	
185788	RENAUD Samuel	DREAL BOURGOGNE	DREAL FRANCHE-COMT/DREAL 25 PAPSI	
187083	BARALLA Lætitia	VNF DTCB	VNF DTCB/DTCB DRHOS	
187213	OURCHANE Françoise	DDCSPP 89	VNF DTCB/DTCB DRHOS	
186798	LAW-WAN Kristel	DREAL ALSACE	DREAL BRETAGNE/DREAL 35 IST	
187427	LOUIS Marie-Francine	DDT 39	DREAL FRANCHE-COMT/MAAP CPCM R 25	
189344	FAITOUT Jamel	DDT 31	DREAL LRMP/DREAL LRMP	
188039	MONCHAUX Dorothée	DGITM	DDCS 33/DDCS 33	

N ° de poste	Candidat	Service Origine	Service d'accueil	Observation
186546	PERACINI Francis	DDTM 33	DDTM 33/DDTM 33 SRGC	
188178	DELAUUD Raphaël	DRIEA	DDTM 33/DDTM 33 SPE	Sous réserve de la vacance
185955	POGGI Lætitia	DDTM 33	DDTM 33/DDTM 33 SHLCD	
188145	MARCOVICH Diane	DDTM 33	DDTM 33/DDTM 33 SHLCD	
186228	LAPEYRE-HAMOIR Marie-Hélène	DDTM 33	DREAL POITOU- CHAR/DREAL 86 SCTE	
187379	EDLICH Marlène	DREAL LANGUEDOC-R	DDTM 34/DDTM 34 SG	
187400	CODOU Lionel	DDTM 34	DDTM 34/DDTM 34 SHU	
187181	BOUDRA Chaffat	DEAL MAYOTTE	DDTM 34/DDCS 34	
187016	BRIAND Béatrice	DREAL BRETAGNE	DREAL BRETAGNE/DREAL 35 MPAR	
187156	LEVEQUE Emanuelle		DREAL BRETAGNE/PSI	
185809	CLARET Dany		DREAL BRETAGNE/IST	
189464	LAURENT Pascale	DDT 37	CMVRH CVRH TOURS/CVRH TOURS SG	
186083	PULCIAN Valérie	STRMTG	DDT 38/DDT 38 SLC	
186436	MACHILLOT Nathalie	DDT 45	DDT 41/DDT 41 SUA	
185940	EPINAT Hélène	DDT 42	DDT 42/DDT 42 AT MONTBRIS	
185577	DEJOURS Alexandra	DIRM LE HAVRE	DDTM 44/DDTM 44 DML	
185020	GRENIER Stéphanie	SG	DREAL PAYS LOIRE/DREAL 44 MSP	
183817	BENARD Christophe	CEREMA DTEROUEST	CPII/CPII DO/O	
184863	LEMONNIER Amélie	DREAL CENTRE	DREAL CENTRE/DREAL 45 SG	Sous réserve de la vacance
184864	PORTE Delphine	SG	DREAL CENTRE/DREAL 45 SG	
186198	MUTEL Fabienne	DRIEA	DDT 46/DDT 46 DIRECTION	
186993	MARKIEWICZ Pascal	DTAM ST-PIERRE/MIQ	DDTM 50/DDTM 50 DML	
185731	RONEZ Bénédicte	VNF DTBS	DDT 51/DDT 51 STPP	
184517	FRANC Marie-Christine	DDT 71	DDT 52/DDT 52 SHC	
187052	NURDIN Céline	DDTM 59	DDT 54/DDT 54 SADUR	
187064	RAOULT Céline	DDCS 54	DDT 54/DDT 54 SADUR	

N ° de poste	Candidat	Service Origine	Service d'accueil	Observation
186824	LE MOUELLIC Héloïse	DREAL RHÔNE-ALPES	DREAL BRETAGNE/DREAL 35 IST	
185600	COTTET-PROVIDENCE Frédéric	DREAL FRANCHE-COMT	DIR CENTRE-EST/DIRCE - CEI LA CH	
187438	FOURCROY Mathieu	DREAL BOURGOGNE	DREAL NORD-P.D.C./DREAL 59 UT	
185632	HAMEREL Céline	CEREMA DTERNP	CEREMA DTERNP/DTERNP RDT	
188319	ROUQUET Nancy	VNF DTSO	DDTM 66/DDCS 66	
186530	BEDE Cécile	DDCS 67	DDT 67/DDT 67 SADT	
188477	VERGEZ Catherine	DREAL ALSACE	DREAL ACAL/DREAL ACAL	
186361	PEQUEGNOT Fabienne	DREAL FRANCHE-COMT	CEREMA DTEREST/DTEREST LRS	Sous réserve CAP MAAF
188981	HOVETTE Sylvie	CEREMA DTERCE	CGEDD - MIGT 6/CGEDD - MIGT 6	
185440	LOSKOUTOFF Yvan	DREAL RHÔNE-ALPES	DDT 69/DDT 69 SPAR	
188328	JOSE Émeline	VNF DTBS	DREAL ARA/DREAL ARA	Sous réserve de la vacance
188358	CHANUT Sylvie	DDT 69	DREAL ARA/DREAL ARA	Sous réserve de la vacance
186126	QUOIZOLA Marie	DIR CENTRE-EST	DIR CENTRE-EST/A PRECISER	
186539	PESLIN Marion	DDT 71	DDT 71/DDT 71 SH	
188304	CHABERT Sonia	DDT 71	VNF DTCB/DTCB DIO	
184564	BRETON Nadine	DDT 72	DDT 72/DDCS 72	
185174	BALOBA Nathalie	DDT 74	DDT 74/DDT 74 SH	
185825	GAILLEDREAU Christelle	DRIHL	SG-DRH-CE	
183952	DIANE Frédérique	DRIHL	SG/SPSSI/ATL6	
187348	JOVIAL Jeanise	DGPR	DRIHL/DRIHL SG	
184026	WATZKI Marc	DRIEE	DRIEE/DRIEE DIRECTION	
185206	FAMARO Marie-Claude	voir organisme det.	DRIEA/DRIEA SST DRTR	
184392	SAINTIGNY Sophie	DRIEA	DRIEA/UT 75/SPPDS	
183655	BUCHLE Agnès	DRIEA	VNF DTBS/DTBS SEGT	
185844	LEGAL Régine	DIRM LE HAVRE	DIRM LE HAVRE/DIRM 76 SCSSM	
186659	CHATAIN Éric	DDT 77	DDT 78/DDT 78 SPACT	
186431	WEBER-OTT Fabienne	CEREMA DTERMED	DDT 84/DDT 84 SECUR	

N ° de poste	Candidat	Service Origine	Service d'accueil	Observation
185768	BOUSQUET Bruno	DREAL PACA	DDT 84/DDT 84 SEEF	
187020	SENE Frantz	voir organisme det.	DDTM 85/DDTM 85 SHC	
184938	MARY-CATAN Célia	DRIEA	DREAL PAYS LOIRE/DREAL 44 STRV	
186387	MARLIN Hélène	DREAL LIMOUSIN	DDT 87/DDT 87 SEEFR	
186244	BEILLARD JEREMY	DREAL BOURGOGNE	DREAL BOURGOGNE/DREAL 21 ST	
183893	TEXIER Pierre		SG/DRH/GAP3	
183771	L'HOMOND- FERNANDEZ Sally	DGALN	SG/DAJ/AJAG1	
183770	VALLANTIN - DULAC Lada	SG	SG/DAJ/MPIN	
183949	DAGUET Séverine	DRIEA	SG/SPSSI/ATL2	
183958	DE OLIVEIRA Sandra	DRIHL	SG/SPSSI/MD	
184696	TEA Tea Ying	DGPR	SG/SAF/MC2	
187771	HAUTERVILLE Vivianne	SG	DGPR/DGPR/BAGSI	
186979	DOUERAIN Nolwen		DRIHL	
185083	BOCQUET Corinne	DRIEE	DRIEA/UT 94/SERU	
183987	JEANMAIRE Aïcha	DRIHL	DDT 95/DDT 95 SHRUB	
186549	GILLE Didier	DDT 95	DDT 95/DDT 95 SHRUB	
184817	OLIVO Cécile	DEAL MAYOTTE	DEAL GUYANE/DEAL 973 SISR	
184822	KATOA Efelemo	DDT 49	DEAL GUYANE/DEAL 973 SISR	
186062	CHEVAL Mathieu	DEAL MAYOTTE	DEAL REUNION/DEAL 974 PAH/SADEC	
185569	BOLLENGIER Véronique	DEAL MAYOTTE	DEAL MAYOTTE/DEAL 976 DIR	
185378	ZAKZEK Fabrice		DEAL MAYOTTE	

RÉSULTATS DES MOBILITÉS CE

N° de poste	Candidat	service Origine	Service d'accueil	Observation
185388	CHAVANON Sandrine	voir organisme det.	DDT 01/PREFECTURE 01	
187051	VILLARET Aurélie	DIR MEDITERRANE	STRMTG/STRMTG/BAS	
185513	DODIDVERS Isabelle		DDTM03/SVUD	
186625	PELTIEZ Valérie	DDT 08	DDT 08/DDT 08 SLU	
185594	KERRINCKX Dominique	DRIEA	DDTM 11/DDTM 11 SAEM	
186408	DAUBERCIES Emmanuelle	CEREMA DTERMED	DDTM 13/DDTM 13 SH	
186416	MARAIS Christine	DREAL PACA	DDTM 13/DDTM 13 SH	
185240	ASQUEZ Natacha	DDTM 13	ENTE AIX EN PROV/SECRET GENERAL	
185939	MARMION Isabelle	C.Reg. B-Normandie	DDTM 14/DDTM 14 DML	
187091	ADREANI Michèle	DDTM 2A	DDTM 2A/DDTM 2A SUPH	
187212	GOURMAUD Catherine	DDTM 30	VNF DTSO/DTSO DIRECTION	Sous réserve de la vacance
186445	DUFRECHE Christelle	DRIEA	DREAL POITOU-CHAR/DREAL 86 SECLA	
185815	BENOIT-GONIN Fabienne	DDT 21	CGDD/CGDD/SOS	
188430	PICHODO Didier	DIR OUEST	DDTM 35/DDCSPP 35	
185817	AUFFRET Karine	DREAL BRETAGNE	DREAL BRETAGNE/DREAL 35 IST	
183692	ROBLET Patricia	DDT 45	DDT 45/DDT 45 SUADT	
185317	BAILLON Olivier	DREAL CENTRE	DREAL CENTRE/DREAL 45 SG	
186976	CAPELLO Muriel	DDT 47	DDT 47/DDT 47 STD	
185864	COLLOT Bernard	DDT 51	DREAL ACAL/DREAL ACAL	01/12/2016
187193	RENARD Jean-Luc	VNF DTNE	VNF DTNE/DTNE SG	
189484	BRAHIMI Fatma	voir organisme det.	DREAL NORD-P.D.C./DREAL 59 PSI	
183821	LAURENTIE Céline	CEREMA DTERNP	CPII/CPII DO/NP	
186161	RIBEYRE Christiane	DREAL AUVERGNE	CMVRH CVRH CLERMONT/CVRH CLERMONT FIL	
185914	SY Jean Claude		DREAL AQUITAINE/DREAL 33 SMTI	

N° de poste	Candidat	service Origine	Service d'accueil	Observation
185929	BROUCA Joelle	DREAL AQUITAINE	DREAL AQUITAINE/DREAL 33 SMTI	
185322	CABOCEL Christine	DDT 67	DDT 67/DDT 67 DIRECTION	
185875	MESSAGER Valérie	VNF DTST	DREAL ACAL/DREAL ACAL	
185588	ROYER Lionel	VNF DTRS	DIR CENTRE-EST/DIRCE - SES	
184408	LORIOT Didier	DDT 61	DDT 72/DDT 72 MCGM	
184627	RAMELLA-PEZZA Nicolas		DDT 74 - SATS	
189461	DI ZIO Dominique	SG	CEIGIPEF/CEIGIPEF	
188466	TORRES Florence	SG	DRIEA/DRIEA CSR	
185023	BILLOT Yann	DRIEA	DRIEA/DRIEA SST DRTR	
186636	FERON Isabelle	DDTM 76	DDTM 76/DDT 76 STD	
185987	LEROUVILLOIS Alain		DIRM LE HAVRE	
185292	MALANDAIN Michel	DREAL HAUTE-NORMAN	CMVRH CVRH ROUEN/CVRH ROUEN FIL	
185746	GREGOIRE Carine	CEREMA DTERNC	CEREMA DTERNC/DTERNC SG	
185233	DITTE Valérie	CGEDD	DDT 77/DDT 77 SIDCE	
186466	CID Judith	DDTM 83	DDTM 83/DDTM 83 SAD	
185830	DIEU Nicole	SG	SG/DRH/ROR2	
183904	GASSY Christiane	SG	SG/DRH/RS1	
189463	ARNOLFO Patricia	voir organisme det.	SG/DRH/MGS3	
183875	MIRI Nabila	DGITM	SG/DRH/RM1	
183895	MARQUEFAVE Nicolas	SG	SG/DRH/GAP2	
183769	GEAY Sophie	CGDD	SG/DAJ/PRG	
184683	MOUSSERON Marie-Christine	SG	SG/SPSSI/SIAS2	
185839	GOSSET Maryse	SG	SG/SPSSI/PMFAD	
185510	DUARTE Sylvie		CGDD/SEEIDD	
185349	REYNES-BEHR Delphine	DRIEA	DGITM/DST/TR2	
185350	DIAS DE CARVALHO Luis	DRIEA	DGITM/DST/TR4	
186143	MORIN Monique	SG	DGALN/AGP/BCGS	
186397	CANARDON Daniel	CGDD	CGEDD/SECTION RHM SG	
185093	ALAMERCERY Sabine	DRIEA	DRIEA/UT 94/SERU	

N° de poste	Candidat	service Origine	Service d'accueil	Observation
186735	MARCELLIN Céline	DEAL MARTINIQUE	DEAL MARTINIQUE/DEAL 972 SG	
186061	COTAYA Gisèle	SG	DEAL REUNION/DEAL 974 AE	
185359	MARTIN Jean François	DEAL MAYOTTE	DEAL REUNION/PREF R 974	

TITULARISATIONS DANS LE CORPS DES SACDD

BESCH Christophe Dirm Med
GALLAND Doriane DREAL Lorraine

INTÉGRATIONS

Nom	Prénom	date d'intégration	Service d'accueil
BOREL-TABAGLIO	Dorothee	01/09/16	SG/DRH/PPS3
CALORE	Muriele	01/09/16	DEAL GUYANE
CAUVIN	JL	01/07/16	DRIEA IF
DUNAND	Catherine	01/09/16	DREAL BFC
DRUMEAUX	Cédric	29/08/16	DRIEA IF
FERRETTI	Véronique	01/07/16	DREAL HN
FOLIO	Mickael	01/09/16	CGDD/SDAG
JARRY	Samia	01/09/16	DDT 28
JOUAN-GROSPERRIN	Emilie	01/07/16	DDT 39
LABATUT	Gaëlle	01/09/16	DDTM 33
LATCHIMY	Meddy	01/09/16	SG/DRH
LAURAIN	Véronique	01/10/16	DDT 55
LEFEBVRE	Thierry	01/09/16	CVRH Arras
LETELLIER	Jennifer	01/07/16	DDTM 34
LOSCO	Laure	01/09/16	DDT 28
LAURO	Pierre	01/09/16	DDT 28
LUQUES TORRES	Sophie	01/09/16	DRIEA IF
MORALES	Pierre	01/08/16	DDT 70
NICOLAS	Stéphane	01/09/16	DRIEA IF
POGGI	Laetitia	01/07/16	DDTM 33
POULET BESSON	Aude	01/07/16	DDT 10
PROTHIN	Franck	01/09/16	DRIEA IF
THOMASSIN	Sylvaine	01/09/16	DDT 70
TOPALOGU	Bilal	01/09/16	DDT 70
WANET	Izia	01/09/16	DRIHL 92

LES PROCHAINES CAP

CAP recours PFR et CREP 29 juin 2016

Travaux préparatoires CAP plan de requalification du 05 au 09 septembre 2016

CAP plan de requalification du 13 au 15 septembre 2016

LES COORDONNÉES DE VOS ÉLUS**Spécialité : Administration Générale**Stéphanie FERRARI-PAILLET 05 56 73 14 76 Stephanie.Ferrari-Paillet@developpement-durable.gouv.frJacqueline BALZA 01.40.81.24.21 jacqueline.balza@i-carre.netJean-Claude MONGE 05 56 24 84 74 jean-claude.monge@developpement-durable.gouv.frMauricette NADAL 04 67 13 74 05 mauricette.nadal@developpement-durable.gouv.frBrigitte HOUVENAGHEL 04 95 50 99 58 brigitte.houvenaghel@developpement-durable.gouv.fr**Spécialité : Contrôle transport terrestre**Jacques DOTU 06 20 32 44 19 jacques.dotu@developpement-durable.gouv.fr

Permanence à l'Arche de la Défense Tel : 01.40.81.24.20 Fax : 01.40.81.24.13

fo-snp2e.syndicats@i-carre.net**BULLETIN D'ADHÉSION****Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIÈRE.****Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière.****NOM :** PRÉNOM :**GRADE :** INM :**SERVICE :****ADRESSE :****TÉLÉPHONE :****DATE et SIGNATURE :**

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

MEEM - MLHD / Permanence SNP2E-FO
Arche de la Défense – Colline Sud – Plot I
30, Passage de l'arche
92055 – La Défense Cedex 04